



. DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS
Commune de POMEROLS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 17 DECEMBRE à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN au complexe sportif et culturel de marche gay, situé Avenue des Oliviers, Pomerols.

Présents :

Mrs Laurent DURBAN, Mickael DERRIEUX, Jean Louis LAUX, Gérard ORTIZ, Christian RIBIERO, Thierry SICARD, Claude STEKELOROM.

Mmes Ana BAYONA, Céline CAPDIVILA, Fabienne FABRE, Sylvie SALVADOR, Nelly SORLI Marie-Line THIEULES

Mme Stéphanie BROUSSET, service administratif

Absents excusés:

M. Angelica LE-GOFF,

Franck LERICHE

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 29 OCTOBRE 2025 : **Adoption à l'unanimité.**

M. le Maire propose de nommer Mme Céline CAPDIVILA, comme secrétaire de séance. **Adoption à l'unanimité**

ORDRE DU JOUR

- 1- **OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026**
- 2- **DECISION MODIFICATIVE N°1 : Régularisation taxe d'aménagement trop perçue (*retirée de l'Ordre du Jour*)**
- 3- **CONVENTION CADRE POUR LA GESTION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ENTRE LA COMMUNE ET LA CAHM POUR L'ANNEE 2026**
- 4- **MODIFICATION DE LA REGIE « GENERALE MIXTE DE POMEROLS » POUR LA LOCATION DES GITES A L'ANNEE**
- 5- **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAHM POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DU BALDAQUIN EN BOIS DORE ET POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION D'UNE PAIRE DE REPOSE CERCUEIL EN BOIS POLYCHROMES**
- 6- **ACQUISITIONS DES PARCELLES D 842/D820/D828 AU CHEMIN DU BROUGIDOUX A L'EURO SYMBOLIQUE**
- 7- **VENTE DE LA PARCELLE SECTION B NUMERO 62 D'UNE SUPERFICIE DE 100 M2 A LA SOCIETE HIVORY**
- 8- **REHABILITATION DE L'AVENUE DE LA MEDITERRANEE : Avenant N°1 au lot 1 « terrassements-voirie-réseaux humides-génie civil-réseaux secs » avec l'entreprise EIFFAGE et Avenant N °1 au lot 2 « espaces verts-Mobilier urbain »**
- 9- **RECENSEMENT DE LA POPULATION :**
 - A - Désignation d'un coordonnateur communal
 - B - Recrutement et Rémunération des agents recenseurs
- 10- **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUER FRAIS DE SANTE DES AGENTS**
- 11- **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**
- 12- **OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026**

- 13- DECISION MODIFICATIVE N°1 : Régularisation taxe d'aménagement trop perçue (retirée de l'Ordre du jour)
- 14- CONVENTION CADRE POUR LA GESTION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ENTRE LA COMMUNE ET LA CAHM POUR L'ANNEE 2026
- 15- MODIFICATION DE LA REGIE « GENERALE MIXTE DE POMEROLS » POUR LA LOCATION DES GITES A L'ANNEE
- 16- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAHM POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DU BALDAQUIN EN BOIS DORE ET POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION D'UNE PAIRE DE REPOSE CERCUEIL EN BOIS POLYCHROMES
- 17- ACQUISITIONS DES PARCELLES D 842/D820/D828 AU CHEMIN DU BROUGIDOUX A L'EURO SYMBOLIQUE
- 18- VENTE DE LA PARCELLE SECTION B NUMERO 62 D'UNE SUPERFICIE DE 100 M2 A LA SOCIETE HIVORY
- 19- REHABILITATION DE L'AVENUE DE LA MEDITERRANEE : Avenant N°1 au lot 1 « terrassements-voirie-réseaux humides-génie civil-réseaux secs » avec l'entreprise EIFFAGE et Avenant N °1 au lot 2 « espaces verts-Mobilier urbain »
- 20- RECENSSEMENT DE LA POPULATION :
- A - Désignation d'un coordonnateur communal
- B - Recrutement et Rémunération des agents recenseurs
- 21- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUER FRAIS DE SANTE DES AGENTS
- 22- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

01/ OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026

En vertu de l'article L. 1 612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2025 et jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026.

Afin de continuer à pouvoir mandater les dépenses d'investissement en début d'année 2026 je vous propose d'ouvrir les crédits suivants :

<i>Budget</i>	<i>Chapitre</i>	<i>BP 2025</i>	<i>BP 2026</i>
Général	20- Immobilisation incorporelles Frais d'études notamment	12 000 €	3 000 €
	21 Immobilisation incorporelles Matériels – réseaux ...	871 550 €	217 887.50 €
	23 Immobilisations en cours Travaux	3 116 128 €	7792 €

Ce vote est effectué chaque début d'année.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

2/ DECISION MODIFICATIVE N°1 : Régularisation taxe d'aménagement trop perçue

Ce point a été retiré de l'ordre du jour à la demande de la trésorerie car il a déjà été régularisé.

3/ CONVENTION CADRE POUR LA GESTION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ENTRE LA COMMUNE ET LA CAHM POUR L'ANNEE 2026

La commune de Pomérols adhère depuis 2023 au catalogue de service de la Communauté d'agglomération pour la gestion de son parc informatique. La convention doit être renouvelée pour l'année 2026.

Je vous propose donc de passer avec la CAHM une nouvelle convention sur la base des tarifs 2025 suivants :

- ✓ 422 € par an pour les postes administratifs
- ✓ 335 € par an pour les postes éducatifs

Pour Information

Coût pour 10 postes administratifs : 4 220 €

Mme Nelly SORLI prend la parole et demande : « 4220 € c'est pour les écoles et l'administratif ? »

M. Le Maire lui répond : « Ce n'est que pour les postes administratifs, pour l'instant nous n'avons pas adhéré pour les écoles. »

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

4/ MODIFICATION DE LA REGIE « GENERALE MIXTE DE POMEROLS » POUR LA LOCATION DES GITES A L'ANNEE

La commune de Pomérols dispose de nombreux gites qu'elle loue en période estivale.

Elle reçoit régulièrement des demandes de logements pour des besoins ponctuels par des personnes en situation de précarité en dehors des périodes estivales L'un des gîtes, le SAUVIGNON pourrait répondre à ce besoin.

Je vous propose donc de rajouter un tarif de location mensuelle en période hivernale de 400 € pour le gite le Sauvignon

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

5/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAHM POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DU BALDAQUIN EN BOIS DORE ET POUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION D'UNE PAIRE DE REPOSE CERCUEIL EN BOIS POLYCHROMES

Je vous propose de demander auprès de la CAHM au titre de la restauration du petit patrimoine une subvention pour la restauration du baldaquin en bois doré pour un montant estimatif de 2 136 € TTC et la paire de repose cercueil en bois polychromes pour un montant estimatif de 1 764 € TTC soit un montant global de 3 900 € TTC.

L'enveloppe globale allouée par la CAHM est de 25 000 €/an avec une aide pouvant aller jusqu'à 50 % du montant HT dans la limitée de 5 000 €.

Pour information, l'an passé nous avons rénové « le chemin de croix ».

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

6/ACQUISITIONS DES PARCELLES D 842/D820/D828 AU CHEMIN DU BROUGIDOUX A L'EURO SYMBOLIQUE

Dans le cadre de la réalisation du lotissement le Camélia par la SAS Louxor Foncier, trois parcelles situées sur le chemin du Brougidoux et bordant la route communale pourraient être rétrocéder à la commune afin d'enfouir les réseaux et d'agrandir la voirie aujourd'hui très étroite.

Je vous propose de faire l'acquisition des parcelles D842 D 820 ET D 828 à l'euro symbolique auprès de la SAS Louxor Foncier et de passer avec cette dernière un acte administratif

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

7/ VENTE DE LA PARCELLE SECTION B NUMERO 62 D'UNE SUPERFICIE DE 100 M2 A LA SOCIETE HIVORY

L'ancien stade de foot dénommé le Cayla va être cédé à un promoteur. Sur cette parcelle est installée une antenne avec des infrastructures de téléphonie. Il convient de déplacer ladite antenne sur la parcelle cadastrée section B Numéro 62 lieudit « Canies » d'une superficie de 100 m2 et de la vendre à la société Hivory au prix de 20 000 € net

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

8/ REHABILITATION DE L'AVENUE DE LA MEDITERRANEE : Avenant N°1 au lot 1 « terrassements-voirie-réseaux humides-génie civil-réseaux secs » avec l'entreprise EIFFAGE et Avenant N °1 au lot 2 « espaces verts-Mobilier urbain »

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'avenue de la Méditerranée la commune a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

- ✓ **Lot 1 « terrassements -voirie-réseaux humides – génie civil- réseaux secs »** à l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 1 004 043.24 € TTC (PS1 et PS2 comprise)
- ✓ **Lot 2 « espaces verts- mobiliers urbains »** à l'entreprise SERPES pour un montant de 135 743.46 € TTC.

Suite à des aléas de chantier ces entreprises ont été amenées à réaliser des travaux supplémentaires. Aussi je vous propose de passer les avenants suivants :

Un avenant N° 1 de 68 699.04 € TTC avec l'entreprise EIFFAGE et un avenant N°1 au lot 2 d'un montant de 7 233.00 € TTC avec l'entreprise SERPES.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

9/ RECENSSEMENT DE LA POPULATION :

Le recensement de la population de la commune de Pomérols se déroulera du **15 janvier 2026 au 14 février 2026.**

A - Désignation d'un coordonnateur communal

Pour ce recensement il convient de désigner un coordonnateur communal chargé de la préparation, de l'organisation et du suivi des opérations de recensement.

Le coordonnateur, sous l'autorité du Maire assure les missions suivantes :

- assurer la préparation et l'organisation des opérations de recensement ;
- être l'interlocutrice privilégiée de l'INSEE ;
- participer au recrutement, à la formation et au suivi des agents recenseurs ;
- veiller au bon déroulement des opérations dans le respect des consignes et délais impartis.

Je vous propose de nommer Madame Laplanche Vanessa adjoint administratif de la commune

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

B - Recrutement et Rémunération des agents recenseurs

Il convient également de recruter des agents recenseurs, placés sous l'autorité du coordonnateur communal et qui ont pour mission la distribution et la collecte des questionnaires.

La commune a été découpée en 8 secteurs et 8 agents recenseurs vont être recrutés

Ils seront rémunérés sur le barème suivant :

- 1,15 € par feuille de logement rendue dûment renseignée (y compris celles transmises directement par Internet)
- 1,75 € par bulletin individuel rendu dûment renseigné (y compris celles transmises directement par Internet),
- 25 € pour la participation à ½ journée de formation (deux sont prévues),
- 40 € pour la tournée de reconnaissance,
- 44 € de prime à mi-parcours, si l'objectif de 70% est atteint,
- 44 € de prime de bonne fin de collecte,
- 44 € de prime fin de parcours si l'objectif de 70% de réponse internet est atteint

M. le Maire rappelle l'importance de se recenser.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

10/ PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE FRAIS DE SANTE DES AGENTS

Dans le souci d'assurer une couverture Santé de qualité aux agents à effet du 1er janvier 2026, le conseil municipal de POMEROLS, par délibération du 3 juin 2025, a donné mandat au Centre de gestion de l'Hérault, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1er janvier 2026. Ainsi, le Centre de gestion a lancé une consultation au niveau départemental et la MNT a été retenue. Ainsi, je vous propose d'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque santé et au contrat collectif avec la MNT et de fixer la participation financière de la cotisation de la commune par agent à hauteur de 15 € par mois au lieu de 10 € actuellement.

Mme Nelly SORLI prend la parole et demande : « Qu'est ce à la MNT ? »

M. le Maire lui répond : « C'est une assurance, Mutuelle Nationale Territoriale. »

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

11/ COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Ci – joint la liste des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal au Maire

N° 2025-D-03 : CONVENTION DE CINEMA ITINERANT 2025 AVEC L'OFFICE CULTUREL DU CLERMONTAIS POUR UN MONTANT DE 2 100 €.

N° 2025-D-04 : CREATION D'UN POLE MEDICAL : AVENANT N°1 AU MARCHE DE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU POLE MEDICAL DE LA COMMUNE DE POMEROLS POUR UN MONTANT DE 2 874.33 € HT

N° 2025-D-05 : EVOLUTION DU LOGICIEL DE SUIVI DES PEI DU SDIS34 : CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT

N° 2025-D-06 : DECISION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE DESINSECTISATION AVEC LA SOCIETE ECOLAB PEST FRANCE POUR UN MONTANT DE 1 498.02 € HT

N° 2025-D-07 : DECISION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE VERIFICATION PERIODIQUES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES AVEC LA SOCIETE BUREAU VERITAS EXPLOITATION POUR UN MONTANT DE 2 760 € HT

N° 2025-D-08 : PASSATION D'UN CONTRAT DE VENTE AVEC LA SOCIETE ID LOISIRS POUR L'ANIMATION DE LA KERMESSE POUR UN MONTANT DE 1 582.50 € TTC

N° 2025-D-09 : CREATION D'UN POLE MEDICAL : AVENANT N°3 AU LOT 9 « ELECTRICITE » POUR UN MONTANT DE 7 831.68 € HT

N° 2025-D-10 : CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION DU STADE DE FOOTBALL DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION SPORTIVE SIRIUS GIRLS POMEROLS A TITRE GRACIEUX

N° 2025-D-11 : DECISION D'ESTER EN JUSTICE

N° 2025-D-12 : DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA RÉGIE GENERALE DE RECETTES DE POMEROLS

N° 2025-D-13 : SOIREE ENRGY LIGHT AVEC LIGHT&SOUND POUR UN MONTANT DE 4 200 € TTC

N° 2025-D-14 : PASSATION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC LA COMPAGNIE KRYPTON MUSIC POUR FESTIPOM POUR UN MONTANT DE 1 300 € HT

N° 2025-D-15 : SOIREE MOULES FRITES AVEC LOS DEGLINGOS POUR UN MONTANT DE 500 € TTC.

N° 2025-D-16 : PASSATION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC DIAMANT NOIR POUR LA SOIREE STARMANIA POUR UN MONTANT DE 4 100 € TTC N° 2025-D-17 : SOIREE ET MANIFESTATIONS AVEC LA PENA LOS DEGLINGOS POUR UN MONTANT GLOBAL DE 1 500 € TTC

N° 2025-D-18 : CONSTRUCTION D'UN STADE MUNICIPAL : AVENANT N°1 DE MOINS VALUE AU LOT N°1 « TERRASSEMENT-STADE SYNTHETIQUE-VOIRIE-RESEaux HUMIDES-RESEaux SECS-EQUIPEMENTS-ARROSAGE » POUR UN MONTANT DE - 4 357.15 € HT

N° 2025-D-19 : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE LOCATION TRIENNALE AVEC LA SOCIETE BLACHERE ILLUMINATION POUR UN MONTANT ANNUEL DE 6 782.02 € TTC

N° 2025-D-20 : GESTION DE LA TRESORERIE – AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN COMPTE A TERME

N° 2025-D-21 : PASSATION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC HEMERA POUR UN MONTANT DE 1 800 € TTC

N° 2025-D-22 : NOEL EN PAYS LATINS AVEC LE GROUPE ESPERANZA POUR UN MONTANT DE 2 340 € TTC

N° 2025-D-23 : ANIMATION « PARADE DE NOEL A POMEROLS » AVEC L'ASSOCIATION LES GAZELLES DE FLORENSAC POUR UN MONTANT DE 500 € TTC

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

La séance est levée à 18h50


Céline CAPDIVILA
Secrétaire de séance.